

Saint-Sauveur-le-Vicomte

# Saint-Sauveur-le-Vicomte. Harcèlement scolaire



## Le collègè mise sur la prévention

**LORS** de la journée nationale *Non au harcèlement*, le collègè Barbey-d'Aureville a misé sur la prévention. Selon les chiffres de l'Éducation nationale, un élève sur dix serait victime de violences d'autres élèves lors de sa scolarité. Le plus important est de les détecter au plus vite. Parmi les intervenants, Mme Kroll, chargée de mission à la MAE, a alerté les élèves des classes de 6<sup>e</sup> et du dispositif ULIS des risques de certains « jeux » à caractère répétitif, simplement pour s'amuser parfois.

### Peines de prison

À l'aide de vidéos et de petites histoires, les élèves ont pris connaissance des divers types de harcèlement (moqueries sur les vêtements, le physique...). L'autre intervenant, le gendarme Pourchasse, a mis l'accent sur le cyberharcèlement et les rappels à la loi auprès des classes de 3<sup>e</sup>. Lors de ses échanges, l'officier de police a mis en garde les ados sur les dérives des réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, WhatsApp entre autres), tout en les avertissant que même supprimées, les conversations ou les photos envoyées peuvent être récupérées. En début de soirée, le gendarme Pourchasse, spécialiste en cyberharcèlement et le major Cornélius ont soulevé les dangers d'Internet auprès des familles accompagnés de leurs enfants. À l'aide de cas concrets, les parents, parfois effarés des exemples cités, ont été sensibilisés sur des dérives sur Internet. Ils ont souligné que les signes avant-coureurs d'un élève victime de harcèlement scolaire sont parmi ces points à ne pas négliger : l'isolement de l'enfant, les troubles du sommeil, un comportement irritable, le décrochage scolaire, l'absentéisme. Pour les parents, le corps enseignant, il s'agit de signes toujours pas faciles à détecter. La vigilance reste de circonstance en cas de doute. Le harcèlement scolaire n'est pas impuni. À titre d'exemple, les coupables de faits de harcèlement scolaire âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison (1 an en cas de circonstance aggravante) et des amendes (7 500 euros). Le numéro d'urgence à composer en cas de harcèlement scolaire est le 3020.



*Le gendarme Pourchasse a mis l'accent sur le cyberharcèlement et les rappels à la loi auprès des classes de 3e.*